
**Évaluation de la conformité —
Exigences pour les organismes
procédant à l’audit et à la certification
des systèmes de management —**

Partie 4:

**Exigences de compétence pour l’audit
et la certification des systèmes de
management responsable appliqués à
l’activité événementielle**

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/04f69dcc-177b-4708-b1e1-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41c9591-2013-10-01)

[b41c9591-2013-10-01](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41c9591-2013-10-01) *Conformity assessment — Requirements for bodies providing audit and certification of management systems —*

Part 4: Competence requirements for auditing and certification of event sustainability management systems

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO/IEC TS 17021-4:2013

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2013

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vi
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences de compétence génériques en matière de SMRAAE	3
4.1 Généralités.....	3
4.2 Terminologie relative à l'activité événementielle et au développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	4
4.3 Contexte relatif au développement durable.....	4
4.4 Principes relatifs au développement durable.....	4
4.5 Conception, planification et mise en œuvre du développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	4
4.6 Techniques pour l'identification des enjeux de développement durable et l'évaluation de leur importance.....	4
4.7 Exigences légales et autres exigences.....	4
4.8 Caractéristiques du lieu.....	4
4.9 Maîtrise opérationnelle.....	5
4.10 Système métrique et techniques de mesure et de surveillance du développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	5
4.11 Évaluation des performances en matière de développement durable dans le contexte de l'activité événementielle.....	5
5 Exigences de compétence pour l'équipe d'audit spécifiques à l'activité événementielle	5
5.1 Généralités.....	5
5.2 Environnement.....	6
5.3 Aspect économique.....	6
5.4 Aspect social.....	7
Annexe A (informative) Exemples types d'activités fonctionnelles événementielles	8
Bibliographie	9

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine de l'évaluation de la conformité, le comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO) est responsable du développement de Normes internationales et de Guides.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

Les projets de Normes internationales sont soumis aux comités nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités nationaux votants.

Dans d'autres circonstances, en particulier lorsqu'il existe une demande urgente du marché, un comité technique peut décider de publier d'autres types de documents:

- une Spécification publiquement disponible ISO/CEI (ISO/CEI PAS) représente un accord entre les experts dans un groupe de travail ISO et est acceptée pour publication si elle est approuvée par plus de 50 % des membres votants du comité dont relève le groupe de travail;
- une Spécification technique ISO/CEI (ISO/CEI TS) représente un accord entre les membres d'un comité technique et est acceptée pour publication si elle est approuvée par 2/3 des membres votants du comité.

Une ISO/PAS ou ISO/TS fait l'objet d'un examen après trois ans afin de décider si elle est confirmée pour trois nouvelles années, révisée pour devenir une Norme internationale, ou annulée. Lorsqu'une ISO/PAS ou ISO/TS a été confirmée, elle fait l'objet d'un nouvel examen après trois ans qui décidera soit de sa transformation en Norme internationale soit de son annulation.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI/TS 17021-4 a été élaborée par le *Comité pour l'évaluation de la conformité ISO (CASCO)*.

Le projet a été soumis aux organismes nationaux de l'ISO et de la CEI pour vote et a été approuvé par les deux organisations.

L'ISO/CEI 17021 comprend l'ISO/CEI 17021:2011, *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*¹⁾, ainsi que les parties suivantes, présentées sous le titre général *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*:

- *Partie 2: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management environnemental* [Spécification technique]
- *Partie 3: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management de la qualité* [Spécification technique]
- *Partie 4: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle* [Spécification technique]

La partie suivante est en préparation:

1) La prochaine révision de l'ISO/CEI 17021:2011 reflétera les différentes parties et deviendra l'ISO/CEI 17021-1.

- *Partie 5: Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de gestion d'actifs*
[Spécification technique]

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC TS 17021-4:2013](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/04f69dcc-177b-4708-b1e1-b41d7797f08e/iso-iec-ts-17021-4-2013>

Introduction

La présente Spécification technique vient en complément de l'ISO/CEI 17021:2011. En particulier, elle clarifie les exigences pour les systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle (SMRAAE) relatives à la compétence du personnel impliqué dans les fonctions de certification répertoriées dans l'ISO/CEI 17021:2011, Annexe A.

Les principes directeurs définis dans l'ISO/CEI 17021:2011, Article 4, servent de base aux exigences de la présente Spécification technique.

Les organismes de certification ont la responsabilité auprès des parties intéressées, y compris de leurs clients et des clients des organisations dont les systèmes de management sont certifiés, de s'assurer que seuls des auditeurs démontrant les compétences appropriées sont autorisés à réaliser des audits SMRAAE.

L'objectif est que tous les auditeurs de SMRAAE possèdent les compétences génériques décrites dans l'ISO/CEI 17021:2011, et que l'équipe d'audit possède les compétences spécifiques aux SMRAAE décrites dans la présente Spécification technique.

Il est nécessaire que les organismes de certification identifient les compétences spécifiques des membres de l'équipe d'audit qui sont requises en fonction du périmètre de chaque audit SMRAAE. La sélection d'une équipe d'audit SMRAAE dépendra de différents facteurs, dont les enjeux de développement durable liés au contexte de l'activité événementielle, de l'organisation cliente et du site concerné par ces enjeux.

Les exigences de compétence pour les autres personnels impliqués dans les activités de certification sont également décrites.

Les organismes de certification peuvent également être impliqués dans des programmes ne relevant pas du secteur tierce partie. Dans certains cas, le propriétaire du programme de certification peut stipuler des exigences de compétence supplémentaires. Il est requis que tout organisme de certification participant à un programme de ce type tienne compte de ces éventuelles exigences.

Les exigences de compétence établies dans la présente Spécification technique conjointement à l'ISO 19011 peuvent également servir de guide pour les parties intéressées désireuses de développer un ensemble de critères de compétence pour les auditeurs internes ou les auditeurs de la chaîne d'approvisionnement.

Dans la présente Spécification technique, les formes verbales suivantes sont utilisées:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient de» indique une recommandation;
- «peut» indique une autorisation, une possibilité ou une capacité.

D'autres détails figurent dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

À des fins de recherche, les utilisateurs sont encouragés à donner leur avis sur la présente Spécification technique et à indiquer leurs priorités concernant les modifications à apporter aux éditions futures. Cliquer sur le lien ci-dessous pour participer à l'étude en ligne:

<http://www.surveymonkey.com/s/JG7S8FQ>

Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management —

Partie 4:

Exigences de compétence pour l'audit et la certification des systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle

1 Domaine d'application

La présente Spécification technique vient en complément des exigences existantes de l'ISO/CEI 17021:2011. Elle spécifie des exigences de compétence supplémentaires pour le personnel impliqué dans le processus d'audit et de certification des systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle (SMRAAE).

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO/CEI 17021:2011, *Évaluation de la conformité — Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management*

ISO 20121:2012, *Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle — Exigences et recommandations de mise en oeuvre*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO/CEI 17021:2011 et l'ISO 20121 ainsi que les suivants s'appliquent.

3.1 audit

processus méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les critères d'audit sont satisfaits

Note 1 à l'article: Un audit peut être interne (de première partie) ou externe (de seconde ou tierce partie), et il peut être combiné (s'il associe deux disciplines ou plus).

Note 2 à l'article: Les termes « preuves d'audit » et « critères d'audit » sont définis dans l'ISO 19011.

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.36]

3.2 auditeur

personne qui réalise un *audit* (3.1)

[SOURCE: ISO/CEI 17021:2011, 3.6]

3.3
compétence

aptitude à mettre en pratique des connaissances et un savoir-faire pour obtenir les résultats escomptés

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.30]

3.4
cycle de management de l'événement

ensemble des étapes et activités liées à un événement (y compris les produits et services concernés), comprenant la recherche, la conception, la planification, la mise en œuvre, la revue et les activités postérieures à l'événement

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.9]

3.5
partie intéressée

personne ou *organisation* (3.7) qui peut avoir une incidence, être affectée ou avoir un point de vue susceptible de les affecter par une décision ou activité

Note 1 à l'article: Il peut s'agir d'un individu ou d'un groupe ayant un intérêt dans l'une quelconque des décisions ou activités d'une organisation.

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.16]

3.6
surveillance

détermination de l'état d'un système, d'un processus ou d'une activité

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.34, modifiée — la Note 1 à l'article a été supprimée]

3.7
organisation

personne ou groupe de personnes ayant sa propre structure fonctionnelle avec des responsabilités, autorités et relations en vue d'atteindre ses objectifs

Note 1 à l'article: Le concept d'organisation comprend mais n'est pas limité à travailleur indépendant, compagnie, société, firme, entreprise, autorité, partenariat, organisation caritative ou institution, ou une partie ou une combinaison des entités précédentes, à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit public ou privé.

Note 2 à l'article: Toute unité opérationnelle d'une organisation composée de plusieurs unités peut être définie comme une organisation.

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.1]

3.8
chaîne d'approvisionnement

séquence d'activités ou d'acteurs qui fournit des produits ou des services à l'*organisation* (3.7)

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.23]

3.9
développement durable

développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

[SOURCE: ISO 20121:2012, 3.3, modifiée — les Notes 1 et 2 à l'article ont été supprimées]

4 Exigences de compétence génériques en matière de SMRAAE

4.1 Généralités

Le personnel participant aux activités de certification des SMRAAE doit avoir un niveau de compétence incluant les compétences génériques décrites dans l'ISO/CEI 17021:2011, ainsi que les connaissances en matière de SMRAAE décrites dans le [Tableau 1](#).

NOTE Il n'est pas nécessaire que chaque auditeur de l'équipe d'audit possède les mêmes compétences, cependant la compétence collective de l'équipe d'audit doit être suffisante pour permettre d'atteindre les objectifs de l'audit. Cette approche collective peut également être appliquée aux autres fonctions de certification.

Le [Tableau 1](#) et le contenu de [4.2](#) à [4.11](#) viennent s'ajouter aux connaissances et au savoir-faire spécifiés dans l'ISO/CEI 17021:2011, Annexe A. Le [Tableau 1](#) spécifie les connaissances propres aux SMRAAE qu'un organisme de certification doit définir pour remplir des fonctions de certification spécifiques. Les cases marquées d'un **X** indiquent que l'organisme de certification doit définir les critères et le niveau de connaissance. Le champ et le niveau des connaissances requises dépendra des différentes fonctions de certification concernées.

Le [Tableau 1](#) contient les exigences de compétence nécessaires pour démontrer la connaissance et la compréhension du secteur événementiel, du cycle de management de l'événement, des processus nécessaires pour l'événement et de leurs interactions, ainsi que de leur application à des types d'événements variés au sein de différents secteurs. Les connaissances incluent la compréhension des bonnes pratiques en vigueur.

Tableau 1 — Connaissances requises pour remplir les fonctions de certification des SMRAAE

Connaissances	Fonctions de certification		
	Conduite de la revue de la demande pour déterminer les compétences requises de l'équipe d'audit, choisir les membres de l'équipe d'audit et déterminer la durée de l'audit	Examen des rapports d'audits et prise de décisions de certification	Audit
Terminologie relative à l'activité événementielle et au développement durable dans le contexte de l'activité événementielle (4.2)	X	X	X
Contexte relatif au développement durable (4.3)	X	X	X
Principes relatifs au développement durable (4.4)		X	X
Conception, planification et mise en œuvre du développement durable dans le contexte de l'activité événementielle (4.5)			X
Techniques pour l'identification des enjeux de développement durable et l'évaluation de leur importance (4.6)	X	X	X
Exigences légales et autres exigences (4.7)		X	X
Caractéristiques du lieu (4.8)	X		X
Maîtrise opérationnelle (4.9)			X
Système métrique et techniques de mesure et de surveillance du développement durable dans le contexte de l'activité événementielle (4.10)			X
Évaluation des performances en matière de développement durable dans le contexte de l'activité événementielle (4.11)		X	X